



ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE DE LA RÉUNION

Spécial Formation Professionnelle Continue

UNIFORMATION : 1 AN DEJA AU SERVICE DES ENTREPRISES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

Depuis le 1er janvier 2004, la délégation régionale d'Uniformation est opérationnelle à La Réunion dans le cadre d'un partenariat avec l'Association Régionale de Gestion de la Formation Professionnelle (ARGFP).

L'Économie Sociale et Solidaire, dans toutes ses dimensions, se développe aujourd'hui avec des enjeux considérables pour ses salariés. Uniformation y joue un rôle de premier plan, qu'il s'agisse par exemple de la professionnalisation des Emploi Jeunes ou des branches comme celle de l'aide à domicile.

En effet, Uniformation est l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) des entreprises de l'Économie Sociale et plus spécifiquement des :

- associations sanitaires, médico-sociales, sociales et de l'aide à domicile ;
- associations éducatives, culturelles, sportives, de tourisme ;
- mutuelles et organismes relevant du code de la mutualité ;
- coopératives ;
- missions locales et PAIO ;
- de toutes les structures de droit privé à but non lucratif entrant dans le champ de l'Économie Sociale et Solidaire et adhérent à ses valeurs.

La délégation Régionale Uniformation/ARGFP s'appuie aujourd'hui sur une Commission Paritaire Régionale composée d'organisations d'employeurs et de salariés représentatifs du secteur. Elle est présidée par M. Michel CHAN SANE (Représentant employeurs) et M. Yannick Boyer (Représentant salariés). Les services administratifs sont quant à eux animés par M. Pierre Grenier, Délégué Régional.

Tout au long de cette première année d'exercice, le travail de la Commission et de la délégation a été de :

- aider les entreprises à réaliser l'adéquation entre leurs projets de formation et leurs ressources ;
- analyser l'évolution des secteurs et métiers de l'Économie Sociale pour prendre

en compte les particularités de ses adhérents et y apporter une réponse adaptée en termes de formation (ex : étude sur l'emploi et les qualifications dans l'ESS, publié par le CARIF OREF) ;

- conseiller et assister les entreprises dans la conception de leurs projets de formation, leur financement et leur mise en œuvre ;
- informer et promouvoir auprès des partenaires institutionnels les spécificités du champ de l'Économie Sociale en terme d'emploi et de formation.



Réforme de la formation professionnelle continue, valorisation des connaissances et compétences, professionnalisation des acteurs et du secteur sont autant de défis à relever... Alors, si vous souhaitez en savoir plus et contribuer directement à la formation professionnelle continue de votre structure, vous pouvez contacter le service d'Uniformation. Notez dans vos agendas que les collectes de fonds pour le financement d'actions de formation ou de bilan de compétences ont lieu **avant le 28 février de chaque année.**

Contact : Pierre GRENIER,
Délégué Régional Uniformation
97, rue de la République
Résidence « le Vieux Moulin » BP 354
97467 SAINT-DENIS CEDEX
Tél. : 0262 90 23 49
Fax : 0262 41 35 32
Courriel : p.grenier@argfp.org



ES-MEDIA,
le supplément d'information de la Mutualité et de l'Économie Sociale paraît maintenant tous les premiers mardi du mois dans le Quotidien.

La CRES vous y propose une rubrique mensuelle sur les actualités du secteur.

**RENSEIGNEMENTS
ET
ADHÉSIONS**



02/62/21/50/60



LE COIN DU NET

<http://www.uniformation.fr>

Pour en savoir plus sur le sujet

<http://www.centre-info.fr>

Accédez au site du Centre pour le développement de l'information sur la formation permanente

CHAMBRE RÉGIONALE
DE
L'ÉCONOMIE SOCIALE
DE
LA RÉUNION

c/o Maison de l'Économie Sociale
24 rue du Général De Gaulle
97400 SAINT-DENIS

Téléphone
02 62 21 50 60

Télécopie
02 62 21 50 61

Messagerie
contact@cres-reunion.com

Avec la participation de :



Direction du Travail,
de l'Emploi et de la
Formation Professionnelle
de la Réunion



QUELQUES CHIFFRES SUR L'ENQUÊTE MENÉE PAR UNIFORMATION, L'ARGFP ET LA DIRECTION DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Sur un panel de 400 structures de l'Économie Sociale et Solidaire à la Réunion:

- près de la moitié des salariés ont entre 25 et 35 ans ;
- les salariés permanents en CDI représentent près de la moitié de l'effectif total des salariés ;
- près de 3 salariés sur 4 ont moins de 5 ans d'ancienneté dans la structure employeuse.

Source : Synthèse de l'étude Emplois et Qualifications dans l'Économie Sociale et Solidaire à la Réunion, CARIF-OREF, juillet 2003. Doc. disponible à la CRES.

PREVOIR DÈS MAINTENANT LA FORMATION DE VOS SALARIÉS

La formation professionnelle est financée principalement par l'État, les régions et les entreprises. Les compétences de l'État et des régions sont fixées par la loi. Le financement par les entreprises repose sur une obligation légale de participer au financement d'actions de formation.

Ainsi toute entreprise concourt au développement de la formation professionnelle continue en participant **avant le 28 février de chaque année** au financement d'actions de formation ou de bilan de compétences (C. trav. Art. L. 950-1).

L'obligation incombe aux employeurs quelle que soit la forme juridique de l'entreprise : individuelle, société, association, et quel que soit le domaine d'activité. Depuis 1992, les associations occupant moins de 10 salariés sont également assujetties.

Le taux est de 1,6% de la masse salariale pour les associations de 10 salariés et plus.

Il est de 0,40% pour les associations de moins de 10 salariés. Les associations employant des salariés sous contrat à durée déterminée sont tenues de verser 1% de la masse salariale des titulaires de contrats à durée déterminée pour le financement des congés individuels de formation de ces salariés ou leurs bilans de compétence.



De nouvelles dispositions, depuis le 5 juillet 1994, imposent un OPCA en fonction de la branche d'activité. Ainsi UNIFORMATION (Associations, mutuelles et coopératives),

L'ARGFP

PROMOFAP (Associations Sanitaires et Médico-sociales) et Habitat Formation (centres sociaux et acteurs de la politique de la ville) sont les 3 organismes paritaires agréés (OPCA) concernant l'ensemble du secteur privé à but non lucratif.

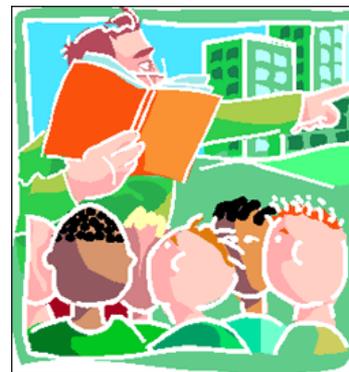
REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE...

Publiée le 5 mai 2004 au Journal Officiel, la loi n°2004-391 du 4 mai 2004 « relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social » marque une étape déterminante dans l'histoire du système de formation professionnelle français.

Partant des résultats de la négociation nationale interprofessionnelle - à savoir l'accord du 05 décembre 2003 - et des différents diagnostics menés quant aux besoins de l'économie et des personnes en matière de formation professionnelle, la loi du 4 mai introduit plusieurs innovations dans le Code du travail :

- le droit individuel à la formation (DIF),
- la professionnalisation des jeunes, des demandeurs d'emploi mais aussi des salariés,
- le partage entre temps de travail et temps de formation, notamment dans le cadre du plan de formation,
- la rémunération des heures de formation hors temps de travail par le biais d'une ressource ad hoc : l'allocation de formation, ...

Réforme en profondeur donc, qui à terme devrait modifier significativement les pratiques sociales en matière de formation professionnelle et de gestion des ressources humaines.



Réforme progressive aussi, achevée sur le plan légal et réglementaire : les principaux décrets attendus (contrats de professionnalisation, allocation de formation, financement) sont parus. Mais optimiser les opportunités offertes par la réforme exige une dernière étape : la conclusion d'accords de branche destinés à adapter les textes légaux et réglementaires aux spécificités de leurs secteurs.

Lettre d'information, site Internet (www.uniformation.fr), la Délégation UNIFORMATION/ARGFP met à la disposition de ses adhérents divers moyens d'information leur permettant de suivre l'évolution des négociations. Et ce, avant décodage des futurs accords de branches, éléments essentiels pour une véritable appropriation de la réforme !